

CRÉDIT SUR L'HONNEUR

Checklist des documents nécessaires à l'étude de votre demande de crédit sur l'honneur.

Le crédit sur l'honneur s'inscrit dans le cadre du dispositif des **microfinancements d'honneur** prévu par l'article 412 ter (nouveau) du Code de commerce, introduit par la loi n° 41-2024 du 2 août 2024 et le décret n° 2026-148 du 23 juillet 2026.

Consultez les pièces justificatives requises pour votre demande, en fonction de votre profil et de votre projet.

Checklist – Particulier et Professionnel à titre privé 1

Identification	1
Situation socioprofessionnelle et financière	1
▪ Pour les salariés	1
▪ Pour les indépendants et les professions libérales	2
▪ Pour les retraités et les veufs(ves)	2
▪ Pour les rentiers.....	2
▪ Salariés détachés.....	2

Checklist – Particulier et Professionnel à titre privé

Identification

- ☐ Carte d'Identité Nationale (recto et verso réunis dans un seul fichier)
- ☐ Justificatifs de domicile : factures eau ou électricité en cours de validité, justificatifs de la situation au logement (acte de propriété ou contrat de location, attestation d'hébergement)
- ☐ Demande de prêt datée et signée par le demandeur (montant, durée, type de crédit, période de franchise, etc.)

Situation socioprofessionnelle et financière

▪ Pour les salariés

- ☐ Attestation annuelle de salaire délivrée par l'employeur, en cours de validité
- ☐ Attestation de travail délivrée par l'employeur justifiant la titularisation
- ☐ Les trois derniers bulletins de salaire pour les salariés du secteur privé ou les deux derniers bulletins de salaire pour les salariés du secteur public

☐ Tableaux d'amortissement des crédits de microfinance, y compris ceux pour lesquels le demandeur se porte garant(e), s'il en existe.

▪ **Pour les indépendants et les professions libérales**

☐ **Les deux dernières Déclarations Uniques des Revenus** (bénéfices commerciaux et non commerciaux) accompagnée des quittances d'impôt (si l'activité est déjà déclarée)

☐ Extrait RNE datant de moins de trois mois portant l'identifiant unique

☐ Patente

☐ États financiers des sociétés pour le cas des gérants

☐ Tableaux d'amortissement des engagements externes

Remarque - Régime de certification retenu :

Deux des trois seuils sont atteints (total bilan ≥ 100 mD, CA HT ≥ 300 mD, effectif ≥ 10) :

 Bilans dressés par un comptable.

Deux des trois seuils du palier 2 sont atteints (total bilan $\geq 1\,500$ mD, CA HT $\geq 2\,000$ mD, effectif ≥ 30) :

 Bilans dressés par un expert-comptable.

▪ **Pour les retraités et les veufs(ves)**

☐ Attestation annuelle ou mensuelle de la pension de retraite ou de veuvage

▪ **Pour les rentiers**

☐ Contrat de location au nom du bénéficiaire et enregistré à la Recette des Finances

Salariés détachés

☐ Justificatif de fin de détachement

☐ Dernier bulletin de paie de l'employeur d'origine